

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                           |                                          |                                       |                                     |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Garderie Chez Tante Rosi ltée      |                                          | Date d'inspection<br>Le 18 mars 2026  |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie chez Tante Rosi ltée 3 |                                          | Numéro de permis<br>2021027           |                                     |
| Adresse<br>133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5        |                                          | Numéro de téléphone<br>(506) 336-8142 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel      | Nombre maximal d'enfants<br>15           | Âges des enfants<br>ÂGE SCOLAIRE      |                                     |
| Personnel SGE<br>Karine Basque                            | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives      |                                          | Règlement                             | Date limite pour être conforme      |
|                                                           |                                          |                                       | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La halte n'a présentement aucun enfant d'âge scolaire inscrit. Cependant, le local est prêt à accueillir des enfants lorsque le besoin se présentera.  
La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par  
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 mars 2026

Date

original signé par  
Katy Benoit

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"